



ECOLE DE MUSIQUE 2020-2021 BAGAD LANDI

Inscription / réinscription

INFORMATIONS :

Nom : _____ Date de naissance : / /

Prénom :

Adresse :

Tél. fixe : _____ portable : _____

Mail enfant :

Mail parents :

INSTRUMENTS :

Cornemuse Bombarde Caisse claire

TARIFS :

Enfant : : 160€

Adulte : : 230€

Réduction famille : 15€ par inscription supplémentaire

Le tarif comprend :

- ✓ l'adhésion à l'association
- ✓ Le prêt de l'instrument (une caution est toutefois exigée)

En supplément (si besoin) : le practise de cornemuse (environ 40€) ou le practise de caisse claire avec une paire de baguettes (environ 40€), à voir avec le professeur.

REGLEMENT

– **Total** : _____ + caution instrument (non encaissée) :

– Règlement par :

chèque : Nombre _____ et dates d'encaissement :

liquide

Règlement intérieur et signature au verso .../...

REGLEMENT INTERIEUR

Vous avez choisi l'école de musique du Bagad Landi et nous vous en remercions.

Article 1 : chaque élève, ou son représentant légal doit prévenir son professeur en cas d'absence.

Article 2 : il est interdit aux mineurs de quitter les locaux sans être accompagné d'un adulte

Article 3 : les horaires doivent être respectés. Les parents s'engagent à venir chercher les enfants mineurs à l'issue des cours.

Article 4 : les élèves s'engagent à participer aux concours où ils seront inscrits par leur professeur.

Article 5 : Le Bagad met à disposition, contre caution, les instruments. Les élèves s'engagent à en prendre soin et à les restituer le cas échéant.

Article 6 : Les cours se déroulent à la Maison de la Musique. Ce local est mis à votre disposition par la mairie de Landivisiau. Toute détérioration pourra être sanctionnée.

Fait le

Signature, précédée de « Lu et approuvé »

Contact : **François**, francois.rozec758@orange.fr / 06 68 94 08 44



ECOLE DE MUSIQUE 2020-2021 BAGAD LANDI

Le Bagad Landi s'engage à mettre à disposition de l'élève :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

L'instrument suivant : Cornemuse Bombarde

- Marque :
- Etat :

Pour une durée de un an à compter de ce jour (date de signature)

Moyennant le versement d'une caution (prix d'un instrument neuf) sous la forme de chèque de :

- 450 € pour une bombarde
- 900 € pour une cornemuse.

Règlement :

Article 1 : le Bagad Landi prête ses instruments de musique uniquement aux adhérents à jour de leur cotisation.

Article 2 : Si l'instrument se trouve détérioré mais réparable, l'adhérent ou son représentant légal s'engage à payer tous les frais nécessaires à sa remise en état.

Article 3 : Le Bagad Landi se verra dans l'obligation de procéder à l'encaissement de tout ou d'une partie de la caution dans les cas suivants :

- - Instrument détérioré
- - Instrument non remis au Bagad Landi au-delà du 1^{er} septembre, en cas de non réinscription.

Fait à : _____, le : _____

Signature de l'élève ou de son représentant légal, précédée de la mention
« lu et approuvé »